

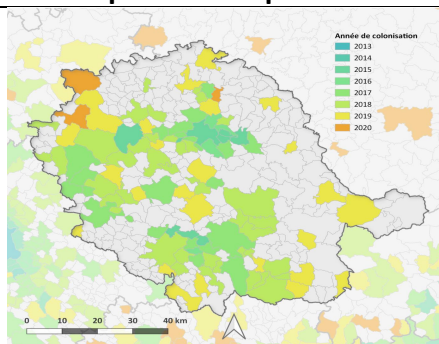
Le moustique tigre, entre nuisance et problématique sanitaire

Le moustique tigre est désormais implanté et actif dans notre département depuis 2015.

Ce moustique exotique nuisant, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre, sous certaines conditions, des maladies infectieuses comme la Dengue, le Zika ou le Chikungunya.

L'ARS a pour mission la surveillance entomologique et l'intervention autour des cas suspects de dengue de chikungunya ou de zika pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles.

Dans le cadre d'un marché public, l'ARS a délégué ces missions à Public Labo qui a co-contracté avec la société Altopictus.



Historique de colonisation du département Tarn par *Aedes albopictus*
(Sources : SI-LAV, PUBLIC LABOS, ALTOPICTUS)

Connaître pour mieux lutter contre le moustique tigre

L'élimination totale et définitive du moustique tigre n'est pas réalisable. Il est possible de limiter sa progression et de diminuer sa densité, ce qui permet de réduire le risque épidémique comme la nuisance.

- petit moustique
- noir avec des taches blanches
- ne vole pas très bien : rayon d'action court : 100-150 m
- activité diurne (début et fin de journée)
- plus agressif que d'autres espèces



Connaître...

- Les moustiques présents sur notre territoire ne sont pas porteurs de ces virus. Ils pourraient les transmettre s'ils piquaient une personne malade de retour d'un voyage en zone à risque (Antilles, Réunion...)
- On les trouve surtout en zone urbaine
- Le moustique tigre pond et se développe dans l'eau stagnante (petits objets et récipients en eau à proximité des habitations)
- 80% des gîtes de moustique tigre se trouvent sur le domaine privé
- En saison estivale, une femelle produit 150 à 200 œufs tous les 5 jours environ

... pour agir collectivement

- Le seul moyen d'agir sur sa densité est donc l'élimination, ou à défaut la surveillance régulière (hebdomadaire), de tous les gîtes larvaires autour de la maison (privé et public)
- Ces actions simples de repérage et de surveillance permettent de lutter efficacement et durablement contre le moustique tigre et ainsi à la fois de diminuer les nuisances et les risques de propagation de ces maladies

Les bons réflexes à adopter : éviter la stagnation d'eau

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts...
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, disposer du sable dans les coupelles
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.)

- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :
- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies
 - élaguer les arbres
 - ramasser les fruits tombés et les débris végétaux
 - réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)
 - entretenir votre jardin

Pourquoi les traitements insecticides ne sont pas efficaces

La lutte contre les moustiques adultes au moyen de pulvérisations spatiales d'un insecticide (à la demande des autorités sanitaires) est réservée à l'environnement immédiat fréquenté par personnes malades, afin de supprimer tout cycle de transmission par un moustique préalablement infecté.

L'usage des insecticides doit en effet être raisonné pour prévenir tout risque d'apparition de résistance chez les populations de moustiques, ce risque augmentant en cas d'usage trop généralisé et systématique.

Par ailleurs, l'effet de ces insecticides sur les moustiques est temporaire, ils n'agissent pas sur les gîtes qui continuent de produire des moustiques. Il faut donc agir en prévenant l'apparition du moustique.

Ressources documentaires

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>

Rôle du maire et du référent moustique

Réglementation

Article R. 1331-13 du Code de la santé publique : Missions des maires en matière de mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs	<ul style="list-style-type: none">- informer la population sur les mesures préventives nécessaires et organiser des actions de sensibilisation du public, le cas échéant en lien avec le préfet- mettre en place, dans les zones urbanisées, un programme de repérage, de traitement et de contrôle des sites publics susceptibles de faciliter le développement des insectes vecteurs
--	---

Le rôle du maire

Pour mettre en œuvre ces missions, le maire :
<ul style="list-style-type: none">- peut prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis les mesures nécessaires pour lutter contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées (entretien des jardins, entreposage des déchets, vidange de piscines non utilisées...)- informe sans délai le préfet de toute détection inhabituelle d'insectes vecteurs de maladies sur le territoire de sa commune, mais aussi des actions entreprises sur le territoire communal

Le rôle du référent communal

Un référent technique nommé par le maire est chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des missions du maire

Le CPIE pour accompagner

Une campagne de sensibilisation régionale sur le moustique tigre est financée par l'ARS et animée dans le Tarn par le CPIE des Pays tarnais sur la base d'un dispositif pédagogique à destination de différents publics. Les objectifs de ce dispositif sont de :

- sensibiliser les publics aux enjeux sanitaires liés aux pathologies vectorielles
- sensibiliser aux actions de prévention et protection, collectives et individuelles
- sensibiliser aux enjeux environnementaux liés au moustique tigre

Pour cela diverses animations et sensibilisations sont organisées chaque année : stands, ateliers, marchés, formations des agents des collectivités...

Contact

ARS – Unité de promotion et de prévention de la santé environnementale	ars-oc-dd81-pgas@ars.sante.fr
Jérémy PRINGAULT Référent moustique tigre	CPIE des Pays Tarnais (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Rue René Lencou 81120 REALMONT 05 63 34 09 90 j.pringault@cpie81.fr

Liste des communes colonisées dans le Tarn au 1^{er} janvier 2020 par *Aedes Albopictus*

Communes colonisées avant 2020 :

COMMUNES			
AIGUEFONDE	CORDES-SUR-CIEL	LEMPAUT	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX
ALBAN	COUFOULEUX	LESCURE-D'ALBIGEOIS	SAINT-GAUZENS
ALBI	CUNAC	LISLE-SUR-TARN	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
AMBRES	DOURGNE	LOMBERS	SAINT-GERMAIN-DES-PRES
ARTHES	FREJAIROLLES	MARSSAC-SUR-TARN	SAINT-JUERY
AUSSILLON	FREJEVILLE	MAZAMET	SAINT-JULIEN-DU-PUY
BELLEGARDE	GAILLAC	MIRANDOL-BOURGNONAC	SAINT-LIEUX-LES-LAVAU
BLAN	GIROUSSENS	MONESTIES	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
BLAYE-LES-MINES	GRAULHET	MONTANS	SAINT-SULPICE
BOUT-DU-PONT-DE-LARN	GRAZAC	MONTDURASSE	SAIX
BRASSAC	GUITALENS-L'ALBAREDE	MONTREDON-LABESSONNIE	SALIES
BRENS	LABASTIDE-DE-LEVIS	MONTVALEN	SALVAGNAC
BRIATEXTE	LABASTIDE-ROUAIROUX	PARISOT	SEMALENS
BURLATS	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	PAYRIN-AUGMONTEL	SENOUILLAC
CADALEN	LABOUTARIE	PONT-DE-LARN	SOREZE
CAGNAC-LES-MINES	LABRUGUIERE	PUYGOUZON	SOUAL
CAHUZAC-SUR-VERE	LACAUNE	PUYLAURENS	TERSSAC
CAMBON	LACROUZETTE	RABASTENS	TEULAT
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	LAGARRIGUE	REALMONT	VALDURENQUE
CARLUS	LAGRAVE	RIVIERES	VALENCE-D'ALBIGEOIS
CARMAUX	LASGRAISSES	ROQUECOURBE	VERDALLE
CASTELNAU-DE-LEVIS	LAUTREC	ROUFFIAC	VIANE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	LAVAU	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	VIELMUR-SUR-AGOUT
CASTRES	LE GARRIC	SAINT-AMANS-SOULT	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
CESTAYROLS	LE SEQUESTRE	SAINT-AMANS-VALTORET	VIVIERS-LES-MONTAGNES

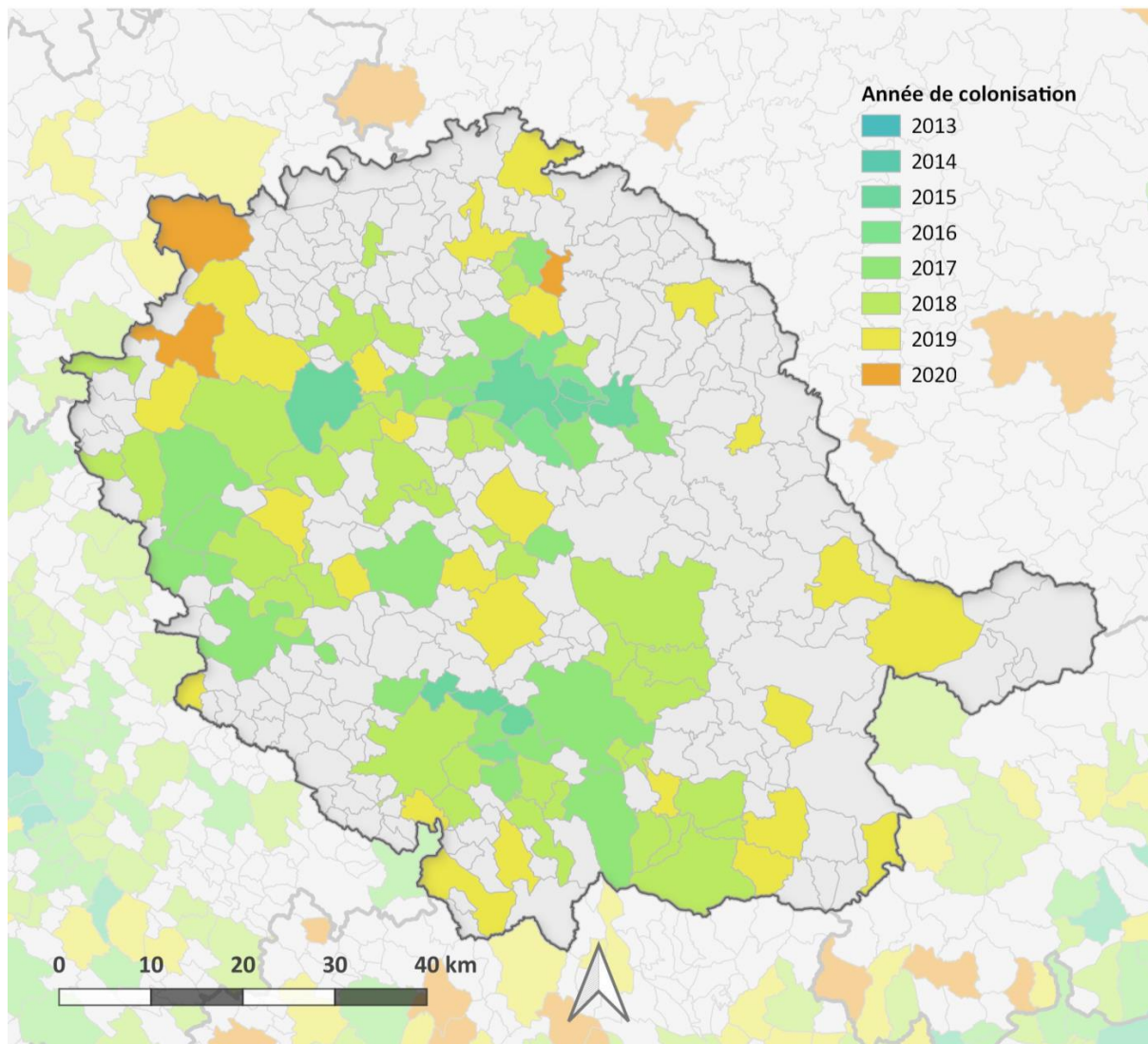
Communes classées colonisées en 2020 et motif de classement :

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
PENNE	2 pièges pondoirs positifs espacés de plus de 500 m
PUYCELSI	2 pièges pondoirs positifs espacés de plus de 500 m
ROSIERES	2 pièges pondoirs positifs espacés de plus de 500 m

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

COMMUNES	
CABANES	PEYROLE
CAMBON-LES-LAVAU	SAINT-URCISSE
JONQUIERES	SAUVETERRE

Carte des communes colonisées dans le Tarn au 1er janvier 2021 par *Aedes Albopictus*



SOURCES : SI-LAV, PUBLIC LABOS, ALTOPICTUS

Communes de localisation des pièges pondoires en 2021

Les pièges pondoires permettent la détection des œufs de moustiques comme les *Aedes* dans le cadre de la surveillance entomologique dite active par relevés mensuels.

ALBI CH
ALBI CLINIQUE CLAUDE BERNARD
ANGLES
CABANES
CAMBON LES LAVAUR
CASTELNAU DE BRASSAC
CASTRES CHIC
CASTRES CLINIQUE ST HIPPOLYTE
CUQ TOULZA
DENAT
DIAMATTE
ESCOUSSENS
JONQUIERES
LABESSIERE CANDEIL
LAVAUUR CH
MURAT SUR VEBRE
NOAILHAC
PAULINET
PEYROLE
SAINT MARCEL CAMPES
SAINT URCSISE
SAINTE GEMME
SAUVETERRE
VABRE
VAOUR

